

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4064

commission principale : finances et institutions

objet : **Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2007**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté au budget primitif pour 2007 est de 97 880 000 €. Il découle d'une hypothèse d'évolution des bases imposables de 2,5 % par rapport au budget primitif 2006 et de l'intégration de Givors et Grigny dans le périmètre communautaire.

Les bases prévisionnelles communiquées par les services de l'État ressortent en progression de 3,5 % (hors Givors et Grigny). Le maintien des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au niveau de 2006 conduirait ainsi à un produit supérieur au produit voté.

Les travaux menés ces dernières années ont permis de montrer que les coûts d'élimination des déchets sont aujourd'hui pratiquement identiques, quel que soit le type de service et que la hiérarchie des taux pourrait être révisée dans le sens d'une égalisation progressive.

L'évolution, plus favorable que prévu, des bases prévisionnelles pour 2007 autorise ce rapprochement sans augmentation des taux inférieurs au taux moyen d'équilibre (6,37 %).

Il serait ainsi possible d'atteindre le produit voté avec :

- le maintien, à leur niveau de 2006, des taux associés aux zones de perception où la collecte est assurée de une à trois fois par semaine,
- la réduction, de l'ordre du sixième, de l'écart des taux associés aux zones de perception où la collecte est assurée six fois par semaine (en service normal ou complet).

Dans ces conditions, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007 seraient de :

- service avec une collecte par semaine : 2,97 %,
- service avec deux collectes par semaine : 4,12 %,
- service avec trois collectes par semaine : 5,05 %,
- service normal avec six collectes par semaine : 6,52 %,
- service complet avec six collectes par semaine : 7,00 % ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Fixe les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007 comme suit :

- service avec une collecte par semaine : 2,97 %,
- service avec deux collectes par semaine : 4,12 %,
- service avec trois collectes par semaine : 5,05 %,
- service normal avec six collectes par semaine : 6,52 %,
- service complet avec six collectes par semaine : 7,00 %.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,